

**Monseigneur Jean Pelletier,
Chancelier du diocèse de Québec**

Réponses aux propos mensongers et diffamatoires tenus par Monseigneur Jean Pelletier,
le 17 septembre 2007, sur les ondes de Radio Galilée,
alors qu'il était interviewé par Yves Houde

1. Ordinations conférées par Padre Jean-Pierre, fondation de l'Église de Jean

Selon Monseigneur Pelletier: *«Père Mastropietro s'est fait dire par la Fondatrice du mouvement qu'il était le nouveau chef de l'Église de Jean, donc qu'il avait des pouvoirs épiscopaux sans avoir jamais été ordonné évêque. Et là, lui-même a décidé de procéder à des ordinations de diacres, il en a ordonné 6, des ordinations qui sont absolument invalides puisqu'il n'avait pas le pouvoir de le faire. (...) Aux mois de mai juin, il est allé plus loin, il a ordonné des prêtres et en plus il a proclamé un dogme et en plus il a fait une canonisation. (...) Là, c'est Rome qui est intervenue parce que c'était rendu trop loin.»*

Comme l'a souligné Padre Jean-Pierre, si ces ordinations (de même que le dogme et la canonisation) avaient été faites de volonté humaine, l'acte d'excommunication serait justifié, mais il n'en est nullement ainsi. C'est à la demande de Dieu que ces ordinations ont eu lieu, pour mener à bien Son Plan d'Amour dont les hommes ne sont que les exécutants.

L'Église a refusé ce Plan de Dieu. Tant de fois, Marie-Paule a voulu offrir l'Oeuvre à l'Église; le Ciel a cherché à unir l'Église de Pierre à l'Oeuvre qu'Il préparait pour régénérer l'humanité, mais ce fut toujours une fin de non-recevoir. L'Armée de Marie et ses Oeuvres connexes ont sans cesse été combattues, calomniées; des moyens extraordinaires ont été utilisés pour les détruire (mais sans succès: on ne peut détruire les Oeuvres de Dieu). Devant l'impasse, l'ordre divin a été de fonder l'Église de Jean afin que l'Oeuvre mariale puisse aller de l'avant pour accomplir les Volontés divines.

Dieu est le Chef suprême de l'Église et s'Il décide de choisir une voie particulière, aucune Autorité de l'Église n'est justifiée de s'y opposer. Dire que les ordinations, le dogme, la canonisation sont invalides, c'est ne pas tenir compte de la Volonté supérieure de Dieu.

L'Église de Pierre est responsable de la fondation de l'Église de Jean qui est fidèle en tout point à la doctrine de l'Église catholique romaine, mais qui de plus accueille le Plan de Dieu pour notre temps qui passe par la mission co-rédemptrice de l'Immaculée en Marie-Paule. Celle-ci, au nom de Marie Immaculée, est venue préparer le Royaume promis à la terre, réalisant le livre prophétique de l'Apocalypse qui s'éclaire sous nos yeux.

2. «Dérapages» de l'Armée de Marie

Selon Monseigneur Pelletier, des «*dérapages*» se sont produits dans l'Armée de Marie, et cela dès le début (1971). **Lesquels?**

Dès la fondation de l'Armée de Marie, Marie-Paule savait, par une indication du Seigneur, que Monseigneur Lionel Audet serait «*l'ennemi numéro un*» de l'Armée de Marie (il y a quelques mois, elle a compris que si le Seigneur avait annoncé que cet Évêque serait l'ennemi numéro «un», c'est qu'il y en aurait bien d'autres... des centaines?).

Monseigneur Pelletier a déclaré que Monseigneur Audet avait dit au Cardinal Roy: «*Cette association propage des faussetés.*» **Lesquelles?** La petite revue qui était l'organe d'information de l'Armée de Marie fondée en 1971 portait l'Imprimatur. Les volumes de *Vie d'Amour* ont été publiés en 1979 et 1980, et ce n'est qu'en 1984 et 1985 que Marc Bosquart a publié des volumes sur la personne de Marie-Paule.

Le Cardinal Roy se serait «*dissocié*» de nous, selon Monseigneur Pelletier. En fait, le Cardinal Roy rencontrait Marie-Paule chaque année; il l'informait des accusations contre l'Oeuvre et, après avoir esquissé un sourire en entendant ces propos, notre Fondatrice lui donnait la preuve de la fausseté des accusations.

«*Marie-Paule Giguère se disait la réincarnation de la Sainte Vierge, ou encore on le disait autour d'elle et elle ne le niait jamais*», affirme Monseigneur Pelletier. C'est faux: ce sont des paroles du Seigneur, consignées par obéissance en *Vie d'Amour*, qui indiquent que Marie s'est incarnée en Marie-Paule qui, pour sa part, ne comprenait pas le sens de ces paroles divines.

Marie-Paule a répété à maintes reprises qu'elle n'est que le RIEN, le ZÉRO par lequel Marie passe; elle insiste toujours pour dire que c'est Marie qui fait tout, que c'est Son Oeuvre, qu'elle n'est qu'un instrument... et que nous pouvons tous, comme elle, être des instruments de Marie (une telle humilité nous dévoile une personne qui est à l'opposé de la personne orgueilleuse que certains voudraient dépeindre).

«*Le Cardinal Vachon a commencé à faire faire des enquêtes*», dit Monseigneur Pelletier: nous savons quelle forme ont prise ces enquêtes indignes de ce nom – le comité d'enquête institué par le Cardinal Vachon avait pour mandat d'étudier «*ce qu'on disait de l'Armée de Marie*» et de sa fondatrice, il n'a jamais interrogé des représentants de l'Armée de Marie pour chercher la vérité.

3. «Tout est basé sur des révélations privées»

Il est vrai que, ainsi que le dit Monseigneur Pelletier, «*tout est basé sur des révélations privées*», comme lorsque Notre-Seigneur a relevé l'esprit du Temple de Son Temps pour le faire passer à

un niveau supérieur.

Tout repose sur la vie mystique de Marie-Paule, qui a été authentifiée par plusieurs directeurs spirituels dont deux lui ont donné la directive de toujours suivre les ordres d'En-Haut: «Vous, suivez toujours votre ange», lui a dit Monseigneur van Lierde; «Vous devez, en toute conscience, suivre les indications que vous recevez», lui a dit Monseigneur Émery Kabongo. De plus, le Seigneur a doté Marie-Paule de nombreux charismes qui confirment la sainteté de sa vie et l'authenticité de sa vie mystique.

Mais Monseigneur Pelletier est dans l'erreur lorsqu'il affirme qu'«*il n'y a rien pour venir confirmer [les] révélations*» que Marie-Paule reçoit. Au contraire: ses directeurs spirituels et ses collaborateurs ont sans cesse été témoins de la réalisation des indications qui lui ont été données de nombreuses années auparavant par le Ciel. Une telle communication entre Ciel et terre est inconcevable humainement parlant; elle s'est engagée, toujours plus étroite, au fur et à mesure d'une purification inouïe à laquelle, probablement, bien peu d'âmes auraient consenti.

Selon Monseigneur Pelletier, les révélations reçues par Marie-Paule «*s'écartent radicalement de la doctrine de l'Église*». Au contraire, ces révélations trouvent leur source dans la Bible où une mission est prédite pour la Femme qui doit écraser le Serpent (Gn 3, 15) après l'avoir combattu (Ap 12), mission qui n'avait pas encore été accomplie par Marie Immaculée.

4. La Dame de Tous les Peuples

Les «*soi-disant apparitions*» de la Dame de Tous les Peuples, selon Monseigneur Pelletier, n'auraient «*jamais été vraiment authentifiées par l'Église, sauf peut-être par l'Évêque du lieu qui a dit: "Oui, c'est peut-être arrivé", mais ce n'est pas une confirmation très solide, ça. Et, à ce moment-là, Marie-Paule Giguère a pris cette révélation-là qui était arrivée à Ida Peerdeman à Amsterdam et elle l'a prise pour sienne. Donc, la Dame de Tous les Peuples, c'était elle.*»

Tout d'abord, précisons que plusieurs Évêques qui se sont succédé au diocèse de Haarlem-Amsterdam ont reconnu cette dévotion: en 1951, Monseigneur Huibers a donné l'approbation à la Prière; en 1996, Monseigneur Bomers et son évêque auxiliaire, Monseigneur Punt, ont autorisé le culte public et la récitation de la Prière de la Dame; en 2002, Monseigneur Punt, devenu Évêque du diocèse, a reconnu le caractère surnaturel des apparitions de la Dame.

De plus, à travers le monde, la prière de la Dame de Tous les Peuples a reçu des centaines d'imprimatur; elle a même reçu une forme d'approbation pontificale lorsque la Milice de Jésus-Christ (qui propageait la dévotion à la Dame de Tous les Peuples dont la prière était présentée au début de ses Constitutions) a été reconnue de droit pontifical en 1982.

L'Armée de Marie est liée à la Dame de Tous les Peuples, et c'est le Ciel qui a tout guidé pour qu'il en soit ainsi. En 1977, c'est la voyante de la Dame de Tous les Peuples, Ida Peerdeman, qui a confirmé ce fait: Marie-Paule était assise à côté d'elle, dans la chapelle de la Dame à Amsterdam, et Ida a «vu» comme une Main désigner Marie-Paule tandis qu'une Voix disait: *«ELLE EST LA SERVANTE.»*

Marie-Paule ne s'est pas attribué quelque rôle que ce soit; encore une fois, c'est le Ciel qui a parlé.

5. La Communauté des Fils et Filles de Marie

«Elle [Marie-Paule] a elle-même décidé de fonder une branche qui s'appelle les Fils de Marie, qui sont des jeunes gens qui ont été ordonnés prêtres à Rome, le premier ironiquement par Jean-Paul II, et également une communauté de femmes qui n'est pas un institut de vie consacrée.»

Marie-Paule n'a pas décidé de fonder quoi que ce soit: c'est sur indication du Ciel qu'elle a procédé à la fondation de la Communauté et des autres Oeuvres liées à l'Armée de Marie.

Il n'y a pas de quoi ironiser sur le fait que le Pape Jean-Paul II a ordonné le premier Fils de Marie prêt à accéder au sacerdoce. Ce Pape était au courant de la situation de l'Oeuvre mariale et, par ses actions pour la soutenir, il est allé à l'encontre des décisions du Cardinal Vachon et de beaucoup d'autres Autorités qui voulaient détruire la Communauté et l'Armée de Marie.

Quant aux Filles de Marie, elles ont reçu en 1986 une approbation «ad experimentum» de Monseigneur Peressin, Archevêque de L'Aquila, qui avait alors pris sous sa protection la Communauté des Fils et Filles de Marie (au grand déplaisir des Autorités du Québec qui voulaient empêcher le développement de cette communauté et l'ordination des Fils de Marie). Si elles n'ont pas reçu d'autre approbation, c'est probablement aussi bien, vu la suite des événements concernant la branche masculine de la communauté.

Monseigneur Pelletier affirme, au sujet des Fils de Marie: *«Ils étaient un peu partout dans le monde, mais à partir du moment où les Fils de Marie ont eu un commissaire pontifical, qu'ils ont été condamnés, on leur a demandé de sortir de l'Armée de Marie; ils ont refusé, là ils ont été “suspens”, c'est-à-dire qu'on leur a interdit tout ministère au Canada. [Monseigneur Prendergast] était jusqu'à maintenant leur commissaire pontifical, mais avec cette dernière déclaration, j'ai bien l'impression qu'il a perdu son poste.»*

Il est inimaginable qu'on ait exigé des Fils de Marie qu'ils quittent l'Armée de Marie et renient leur Fondatrice; si ces prêtres ont pu faire leurs études en vue du sacerdoce – à Rome, car il y avait toutes sortes de difficultés au Québec –, c'est grâce au soutien financier de l'Armée de

Marie et de ses membres qui se sont montrés très généreux. Et comme le Code de droit canonique exige des religieux qu'ils demeurent fidèles au charisme de leur fondateur, une telle demande du Commissaire pontifical était pour le moins inappropriée.

Au Canada, à l'exception des Fils de Marie oeuvrant dans les diocèses de Cornwall (Ontario) et d'Antigonish (Nouvelle-Écosse) sous la direction de l'Évêque du lieu qui était très heureux de profiter de leur ministère, les Fils de Marie ordonnés prêtres ont pour la plupart toujours été interdits de ministère, et ce dès la fin des années 1980. Cela n'avait rien à voir avec la nomination d'un commissaire pontifical, qui est survenue bien plus tard.

Quant au deuxième Commissaire pontifical, Monseigneur Prendergast, il a peut-être *«perdu son poste»* de commissaire pontifical, comme le dit Monseigneur Pelletier, mais il a obtenu le poste d'Évêque d'Ottawa, étant jusque-là Évêque de Halifax en Nouvelle-Écosse.

6. «Fausse doctrine» et «hérésie»?

Le Chancelier du diocèse de Québec reproche à Padre Jean-Pierre d'avoir promulgué un dogme *«qui finalement est venu officialiser la fausse doctrine propagée par l'Armée de Marie»*. Encore une fois, ce serait un acte répréhensible s'il n'avait été indiqué et préparé par le Ciel.

Commentant les paroles du dogme, Monseigneur Pelletier affirme: *«Je n'ai jamais vu nulle part dans les dogmes de l'Église que Marie était divine.»* Si on ne retrouve pas cette expression dans les dogmes, par contre elle est fermement établie dans la Tradition de l'Église. Bien des auteurs parlent de la «Divine Marie». Et dans Ses apparitions à Trois-Fontaines, près de Rome, en 1947, Marie a déclaré à Bruno Cornacchiola: *«Je suis Celle qui suis dans la Trinité Divine.»*

Un jour, Monseigneur Peressin a demandé au Père Pierre Mastropietro de signer une déclaration de rejet de la Co-Rédemption. Celui-ci a répondu que si l'on suivait sa logique, toutes les doctrines qui ont été définies par un dogme étaient des hérésies avant cette définition..., alors que les doctrines non encore reconnues officiellement ne sont pas nécessairement fausses.

Sans compter que le développement théologique et dogmatique serait irrémédiablement bloqué; l'Esprit Saint ne pourrait plus continuer à nous transmettre la Vérité réservée aux différentes époques, les précédentes n'étant pas encore à même de les porter (ainsi que l'avait annoncé le Christ à Ses apôtres avant de les quitter, ajoutant: «L'Esprit Saint vous guidera vers la vérité toute entière»).

La révélation de la Quinternité était réservée à notre temps, comme la révélation de la Trinité était réservée au temps du Christ. Mais la révélation qu'Il apportait n'a pas été accueillie par les Autorités du temps, comme il en est aujourd'hui pour la révélation de la Quinternité.

Autre hérésie, d'après Monseigneur Pelletier: *«selon eux, lorsque les membres de l'Armée de Marie reçoivent la communion, ils reçoivent non seulement le Christ, ils reçoivent Marie-Paule».*

Pourtant, certains mystiques ont perçu dans l'Eucharistie la présence de Marie. La dernière vision de la Dame de Tous les Peuples fait voir à la voyante Ida une double Présence dans l'Hostie de Lumière... Encore une fois, il faut non pas chercher à «éteindre l'Esprit», mais étudier avant de condamner.

7. «Schisme consommé»

Monseigneur Pelletier explique que l'Oeuvre a été accusée d'avoir fait un «*schisme*» parce que *«l'Église de Jean a été instituée avec Mastropietro étant son chef visible».* Il poursuit: *«Il signe d'ailleurs: “dans la première année de mon règne spirituel”. À ce moment-là, le schisme a été consommé, c'est-à-dire que l'Armée de Marie se considère comme une Église différente de l'Église catholique romaine.»*

Pourtant, nous nous considérons toujours comme des catholiques: l'Église de Jean est un fleuron de l'Église de Pierre dont elle ne rejette aucun point doctrinal. C'est pourquoi, contrairement à ce que fait Monseigneur Pelletier, notre situation ne peut être comparée à celle de Monseigneur Lefebvre qui a entraîné les intégristes dans un schisme en rejetant l'après-Concile.

Monseigneur Pelletier dit de Marie-Paule que, *«à toutes les fois que les directeurs spirituels essayaient de temporiser son ardeur, son enthousiasme, elle les laissait tomber et elle en prenait d'autres. C'est une personne qui ne veut pas obéir. Elle prétend obéir, mais elle ne veut pas. Les membres sont pareils, ils prétendent obéir, ils ne veulent pas.»*

Marie-Paule a toujours vécu dans une obéissance **héroïque** à la Volonté de Dieu, aux ordres divins qui lui étaient manifestés. Et pour obéir à Dieu, elle a dû désobéir aux hommes... mais même là, elle était toujours dans l'obéissance vis-à-vis des hommes en raison des directives que lui avaient données Monseigneur van Lierde et Monseigneur Kabongo.

Quant aux membres, ils obéissent à l'Autorité la plus haute: Dieu, qui passe par Son fidèle instrument Marie-Paule.

Monseigneur Pelletier poursuit, en parlant des membres: *«Quelle a été leur réaction devant l'excommunication?: “C'est un grand jour de joie, voici que vient confirmée la prédiction du Ciel à l'effet que Marie-Paule serait persécutée.” Encore là, c'est sa seule parole, elle n'a jamais considéré les avertissements des évêques comme étant des invitations à changer de direction puis se remettre dans la bonne voie, mais c'était toujours des persécutions. (...) Pour eux autres, arrive quelque chose: “Ah oui, Marie-Paule l'avait prédit en 1968, Marie-Paule*

l'avait prédit en 1952." Alors ça avait toujours été prédit. Évidemment, ça nous est révélé maintenant, à partir du moment où les choses arrivent.»

Si Monseigneur Pelletier était au courant de la vie mystique de Marie-Paule, il ne pourrait parler ainsi. C'est en 1958 que le Seigneur a prédit à Marie-Paule le crucifiement qu'elle recevrait un jour de l'Église, ce qui a été consigné dans le premier volume de *Vie d'Amour* écrit en 1958 et publié en 1979; donc ce fait n'a pas été révélé maintenant, au moment où les choses se produisent. Et il en est ainsi pour les prédictions qui sont communiquées aux collaborateurs de Marie-Paule souvent des années avant que se réalisent les événements.

8. Encore l'argent...

En faisant l'énumération des personnes qui sont excommuniées par la Déclaration de l'Église, Monseigneur Pelletier explique la signification du paragraphe «d» qui est, selon lui, la ***«chose la plus nébuleuse»***. Selon ses dires, ***«les gens qui ont assisté simplement [aux ordinations à Spiritus Maria], dans la nef, là, il y a du doute»*** et l'Église, en cas de doute, ***«penche toujours du côté de la miséricorde»***. Il continue:

«Pour être un membre de l'Armée de Marie, il faut... il y a des listes de membres, certainement, parce qu'il y en a évidemment qui ont donné beaucoup d'argent à l'Armée de Marie, il y en a qui ont même vendu toutes leurs possessions pour donner ça, là... eux autres, ils font partie officiellement de l'Armée de Marie, c'est ça que ça veut dire, ils ont adhéré à ces actes schismatiques et ont continué à fréquenter le mouvement.

«Ceux qui sont officiellement reconnus comme étant des membres de l'Armée de Marie et qui vraiment sont là régulièrement, eux autres aussi peuvent encourir l'excommunication. Quant aux personnes qui vont là peut-être deux fois par année, juste pour aller pour prier, on ne peut pas dire qu'ils en font partie [de l'Armée de Marie], mais c'est entendu que c'est un danger pour leur foi pareil.»

Et Monseigneur de déclarer: ***les «personnes plus jeunes que 16 ans ne sont pas excommuniées, les malades mentaux»*** non plus, et de même ***«les personnes qui sont sous le coup d'une crainte grave ne sont pas excommuniées. Je parlais tantôt des personnes qui ont donné toute leur fortune à l'Armée de Marie et qui, là vraiment, elles logent là, mais elles n'ont plus nulle part à aller. S'ils voulaient sortir, ils ne pourraient pas, ils se retrouveraient dans le chemin. Ces personnes-là ne sont pas excommuniées parce qu'il y a des conditions impossibles.»*** (sic)

Quelles graves accusations de nature diffamatoire, qui sont passibles de poursuites au civil pour atteinte à la réputation et propos mensongers! Monseigneur Pelletier serait-il capable de nommer ne serait-ce qu'une personne qui aurait ainsi donné tous ses biens à l'Armée de Marie et se retrouverait sans le sou?

Des personnes ont voulu donner à Marie-Paule des sommes très importantes, qu'elle n'a jamais acceptées. Jamais Marie-Paule ne demande un sou, l'Oeuvre ne fait pas de souscription. De même, Marie-Paule a refusé qu'on mette dans la chapelle un tronc pour recueillir les offrandes des fidèles.

Par contre, notre Fondatrice donne sans cesse, ne touchant pas un sou des sommes qui lui sont offertes et qu'elle remet intégralement à l'Oeuvre. Elle a l'argent en horreur...

Des personnes ont laissé un héritage à l'Armée de Marie, mais la plupart du temps Marie-Paule n'en était pas informée de leur vivant. Et, bien plus, les biens légués à l'Oeuvre ont souvent été offerts aux membres de la famille de la personne décédée.

Par le passé, des médias ont été sommés de se rétracter après avoir répandu des accusations saugrenues de type diffamatoire par lesquelles on tentait d'assimiler l'Armée de Marie à :

- une «organisation crapuleuse» qui «exploite les gens» (propos diffusés par le réseau de télévision Quatre-Saisons);
- un «guêpier» où les gens «sont harcelés, qu'ils sont pris à la gorge à cause des montants d'argent qu'on réclame, qu'ils sont traqués et qu'ils ont peur» (article de l'abbé Jean Ravary dans *L'Informateur catholique*).

TQS s'est rétractée, de même que l'abbé Jean Ravary et *L'Informateur catholique* qui n'avaient aucune preuve de leurs propos diffamatoires à l'endroit de l'Armée de Marie.

9. Les Rédemptoristes de Sainte-Anne-de-Beaupré

Pour les membres excommuniés de l'Armée de Marie, *«il est facile de revenir à l'Église»*, dit Monseigneur Pelletier qui rappelle que le Cardinal Ouellet les a invités à se confesser aux Rédemptoristes de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Ce qui est ironique, c'est que le Fondateur des Rédemptoristes, saint Alphonse de Liguori, a subi une condamnation de l'Église, prononcée par le Saint-Siège à l'endroit de tous les Rédemptoristes qui demeuraient dans le royaume de Naples. La condamnation fut levée uniquement après la mort du saint Fondateur.

Même s'il a encouru cette condamnation, saint Alphonse est une des gloires de l'Église; écrivain extrêmement prolifique, il a par ses écrits contribué à la définition des dogmes de l'Immaculée Conception et de l'infailibilité du Pape; en 1871, il a reçu du Pape Pie IX le titre de Docteur de l'Église; sa *Théologie morale* lui a valu d'être consacré par le Pape Pie XII, en 1950, «Patron des confesseurs et des moralistes». Dans ses écrits, il a donné plus de vingt fois à Marie le titre de

Co-Rédemptrice; il a parlé de Marie Médiatrice.

«Le disciple n'est pas au-dessus du Maître», et saint Alphonse affirmait: «Si les oeuvres de Dieu ne sont pas battues par les vents, elles ne s'enracinent pas.»

Combien profondes doivent être les racines de la Communauté de la Dame de Tous les Peuples, sans cesse «battue par les vents» contraires! Et cet arbre nourrira un jour le monde de ses fruits. Ce sera l'ère du Royaume ouvert par la Co-Rédemptrice.

Le 18 septembre 2007

Sylvie Payeur Raynauld